

Ordre du jour

1/ Nouvelle organisation des services pour la Commission B

2/ Projet de territoire et la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »

3/ Habitat Logement :

- Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)
- Diagnostic de l'Habitat à l'échelle de la Communauté de commune avec une étude préopérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Divers : Avancées du local archives

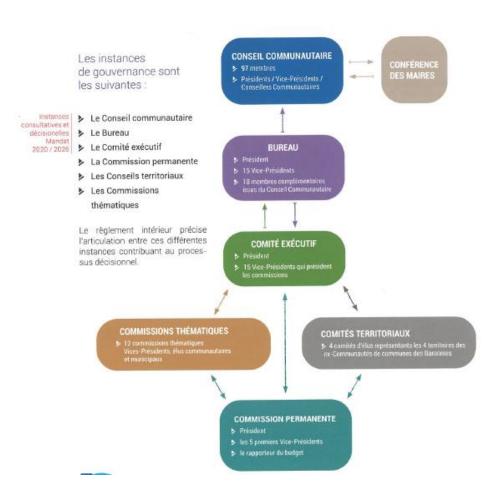


Préambule : Rappel du rôle et du fonctionnement des Commissions



Préambule Fonctionnement et rôle de la commission

- Constituées d'élus municipaux volontaires issus de tout le territoire, la commission est animée par la/le Vice – Président(e) thématique.
- C'est un espace de travail et d'échanges autour des projets que met en œuvre la CCBDP tout au long d'un mandat.
- Elle se réunie au moins deux fois par an selon les besoins.
- Les commissions ne sont pas décisionnaires. Le conseil communautaire reste l'organe délibérant.
- Le Président de la commission thématique rapporte le suivi des travaux réalisés par la commission auprès des instances de pilotage (Comité exécutif, le cas échéant la commission permanente)

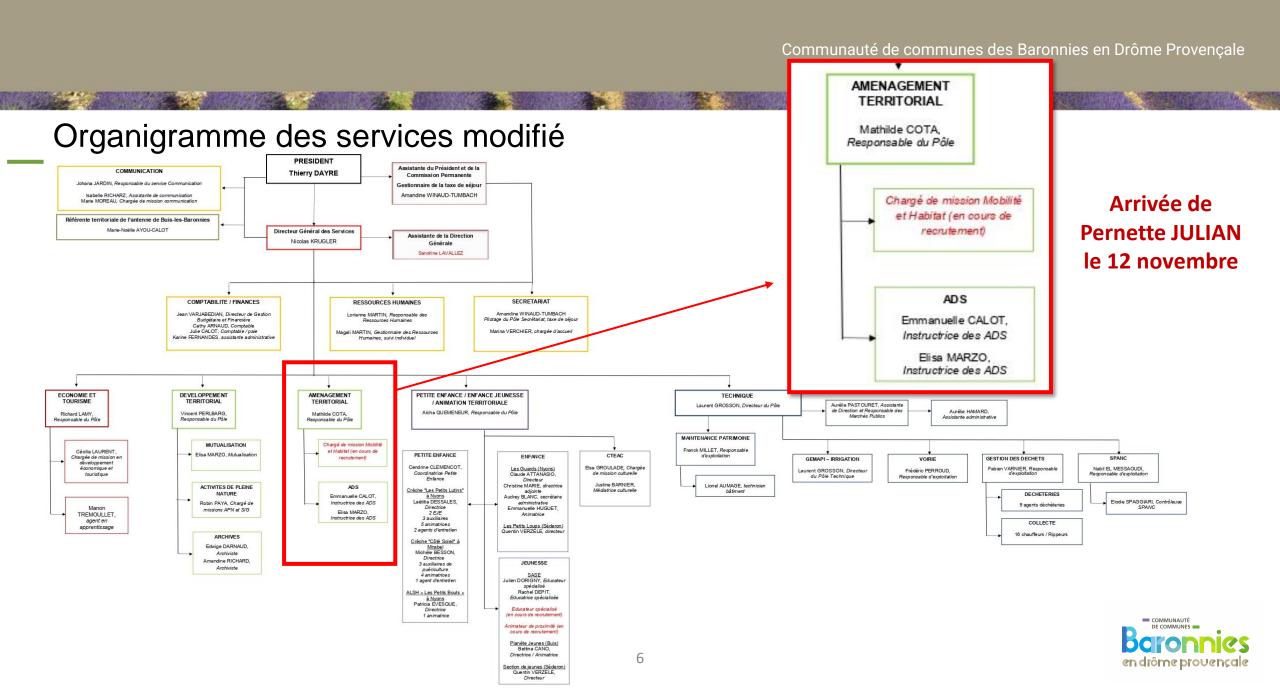




1/ Nouvelle organisation des services pour la Commission B







2/ Projet de territoire et la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »





Les grandes lignes du processus proposé

Finalisation du projet

18 Septembre 2021 1^{er} sém. conférence des maires élargie Lancement de la

démarche

Discussion préprojet + suivi

et d'évaluation

Consultation des maires Enquête

Octobre/mi novembre

2ème séminaire : Partage et

Début à mi décembre

priorisation

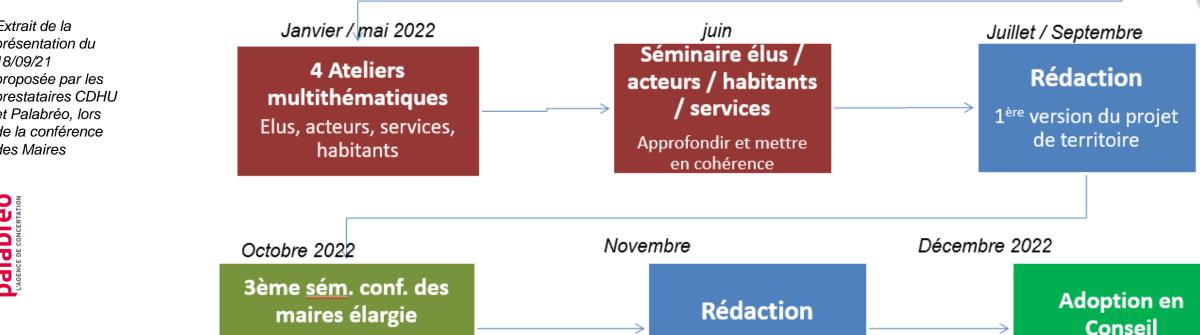
Diagnostic et instruction des priorités

Communautaire

Janvier – mai 2022

Extrait de la présentation du 18/09/21 proposée par les prestataires CDHU et Palabréo, lors de la conférence des Maires





La question de l'Habitat dans le Projet de territoire

Une opportunité à saisir, de concertation entre élus :

Notre territoire est confronté à de multiples enjeux en termes d'équilibres sociaux et de développement (paupérisation, désertification de certains bourgs et communes rurales).

Ces enjeux appellent un accompagnement public pour éviter leur glissement dans des spirales de dégradation, et pour améliorer, par un changement positif, les conditions de vie des populations concernées.

Le logement, une vision d'avenir :

Le logement représente une clé majeure de l'insertion, de l'équilibre et du mieux-être des personnes fragilisées. De nombreuses personnes et familles ne trouvent qu'avec beaucoup de difficultés une réponse à leurs besoins, et ont du mal à améliorer leurs conditions de vie. Elles se retrouvent alors dans des logements inadaptés, et parfois même sans logement du tout. Des solutions sont à trouver ensemble pour le développement des liens sociaux à tous les niveaux, de l'habitation au territoire de vie, ces liens ayant entre autre pour conséquence de soulager les situations d'isolement ou de solitude.



3/ Habitat Logement

- Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)
- Diagnostic de l'Habitat à l'échelle de la Communauté de commune avec une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat





Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)

La Loi du 18/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la création du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) et de son portage par les EPCI.

- → L'appel à manifestation d'intérêt proposé par la Région Auvergne Rhône Alpes s'articule autour de 5 axes :
- Axe 1 : Stimuler puis conseiller la demande
- Axe 2 : Accompagner les ménages
- Axe 3 : Accompagner le petit tertiaire privé
- Axe 4 : Mobiliser et animer l'ensemble des acteurs de l'offre impliqués dans les projets de rénovation
- Axe 5 : S'impliquer dans l'animation régionale

Bilan au 31/08/2021 =>

type d'acte	Réalisé	Objectif annuel	taux de réalisation
A1	350	576	61%
A2	222	518	43%
A4	5	15	33%



Le CEDER est missionné pour l'animation du dispositif (opérateur unique)

DEPENSES : 43 397 €

RECETTES: 43 397 €

Permanences physiques sur le territoire de la CCBDP :

- Sur Nyons : les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis matin du mois
- Sur Buis-les-Baronnies : les 1^{er} et 3^{ème} mercredis matin du mois

Permanences téléphoniques :

- Lundi et mardi de 14h à 17h
- Mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Dépliants disponibles à la CCBDP et à distribuer dans les communes



Diagnostic Habitat et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Analyser, observer, programmer:

1. Connaître pour mieux agir

Au préalable un diagnostic à l'échelle de la Communauté de communes, afin de connaître son territoire, ses habitants actuels et futurs, ses forces, ses faiblesses et ses enjeux, dans une analyse dynamique des effets sur le logement, car les marchés immobiliers sont complexes et dépendent de nombreux facteurs qu'il faut identifier et connaître, par exemple :

- Le profil du parc de logements
- Les produits logements sur ou sous représentés
- Les trajectoires résidentielles des ménages
- Les flux d'investissements immobiliers
- Le niveau d'équipement et de desserte des territoires

2. Programmer

Une fois les besoins identifiés, il faut s'efforcer de les satisfaire au mieux et prévoir les moyens à mobiliser pour cela. La programmation en amont des moyens financiers et opérationnels est donc indispensable.

L'étude doit conduire les élus à arrêter le ou les périmètres d'intervention prioritaires, ainsi que la typologie de l'opération à programmer, en s'appuyant sur la faisabilité technique et financière.

Cela aboutira à une convention par opération programmée dans un partenariat tripartite :

Collectivités territoriales – Etat – ANAH



Diagnostic Habitat et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Etude de pré-opérationnelle d'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat, des outils à mobiliser de manière opportune :

1. OPAH - Renouvellement urbain en lien avec le Programme « Petite Ville de Demain » :

En situations urbaines et sociales difficiles, avec des problématiques d'habitat insalubre, vétuste et aux logements vacants, cette OPAH bénéficie de **subventions fortement majorées de l' État** pour mener à bien les études préopérationnelles et la conduite d'opération. L' ANAH y apporte un financement amélioré en faveur des travaux entrepris par les propriétaires occupants.

2. OPAH – Revitalisation rurale:

Dans un cadre intercommunal pour **les territoires ruraux** confrontés à des phénomènes de dévitalisation et de paupérisation. Déséquilibres démographiques, faible niveau de revenus, conditions d'habitat inadaptées aux besoins, conditions de vie difficiles caractérisent ces zones.

Les aides au financement vont permettre :

- •d' améliorer le confort des logements en aidant notamment les propriétaires occupants les plus démunis
- •de favoriser l'adaptation de logements au handicap et à la vieillesse
- •de remettre sur le marché des logements locatifs vacants et développer une nouvelle offre locative aux loyers maîtrisés
- •d'améliorer le cadre de vie de la population
- •de favoriser les travaux liés aux économies d'énergies et au développement durable
- •de soutenir l'activité économique des entreprises locales du bâtiment.



Diagnostic Habitat et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Etude de pré-opérationnelle d'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat , des outils à mobiliser de manière opportune :

3. OPAH de droit commun:

Pour des quartiers ou zones présentant un bâti dégradé, voire indigne, en milieu rural, péri-urbain, ou urbain, souvent confrontés à des phénomènes de vacance de logements, de dévalorisation de l'immobilier, d'insuffisance quantitative et qualitative de logements, et, enfin, d'insuffisance des équipements publics et ou de déclin des commerces.

L'objectif de cette OPAH est de remédier à ces situations à travers une dynamique de réhabilitation et de production d'une offre de logements et de services, répondant aux besoins des populations résidentes, tout en préservant la mixité sociale du quartier, en cohérence avec les objectifs du Plan local d'urbanisme (PLU ou du POS).

- Elle se caractérise par :
- la mise en place d'un dispositif d'incitations ouvert aux propriétaires privés, visant la réalisation de travaux dans les immeubles d'habitation et les logements
- le développement d'une offre locative à vocation sociale, tant dans le parc privé que dans le parc public
- l'engagement par la collectivité territoriale d'investissements publics, concernant, notamment les espaces publics, les équipements et les services, l'amélioration de l'environnement urbain.



DIVERS: Avancées local Archive



Projet d'aménagement d'un local de stockage et de consultation

Contexte: Suite à un <u>audit</u> des Archives Départementales en 2018, la CCBDP doit améliorer la situation du stockage des archives et faciliter la consultation.

Le projet : Par délibération du 30 avril 2019 (N°74-2019), les élus communautaires se sont engagés à aménager un local sur

Nyons, pouvant accueillir les archives des anciennes intercommunalités et celles de la CCBDP.

Un espace de travail / bureau permettra la consultation des documents.

DEPENSE PREVISIONNEL: 160 226 € TTC

RECETTES PREVISIONNELLES: 114 508 € TTC

27 778 € ETAT (notifié)

38 225 € REGION AURA (notifié)

22 222 € DEPARTEMENT (notifié)

26 283 € FCTVA

Reste à charge prévisionnel : 45 718 €

Réception de travaux : mercredi 29 septembre











